



Paris, le 25 janvier 2019

Monsieur Stéphane Richard
PDG du groupe Orange

Objet : dépôt de préavis pour la journée de grève du 5 février 2019

Monsieur le Président Directeur Général,

Le Syndicat CGT FAPT des Télécoms de Paris dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 5 février 2019 couvrant l'ensemble des personnels parisiens du Groupe Orange quel que soit leur statut. Ce préavis mis à disposition des personnels s'inscrit dans le cadre de la journée d'action nationale unitaire du 5 février 2019.

Avec leur Syndicat CGT Télécoms de Paris, les salarié-e-s d'Orange en poste sur Paris contestent:

- La poursuite de la destruction de l'outil de travail à Paris et en Ile de France par la direction d'Orange SA et de son groupe. Le choix consistant à regrouper les personnels sur quelques sites géants en première couronne signifient non seulement un abandon de la capitale, mais aussi des deuxième et troisième couronnes. Les salarié-es doivent pouvoir vivre et travailler à Paris comme en deuxième et troisième couronnes. Paris ne doit pas être abandonné au tourisme et à la finance, la grande banlieue périurbaine ne doit pas être désertifiée.
- La dégradation de leurs conditions de travail et la négation de l'équilibre vie privée / vie professionnelle inhérentes aux destructions massives d'emploi et aux regroupements forcés en première couronne.
- Le mépris de Stéphane Richard et de sa prime dite « de solidarité » alors qu'elle est défiscalisée et désocialisée, qui exclue 80% du personnel et qui ne bénéficie même pas forcément aux revenus les plus faibles.
- Les atteintes à la liberté de manifestation et la violence d'Etat qui en découle. En France en au 21^{ème} siècle, il est inacceptable que des manifestant-es soient éborgné-es et/ou perdent l'usage d'une main pour avoir usé de leur droit constitutionnel à manifester.

Avec leur Syndicat CGT Télécoms de Paris, les salarié-e-s d'Orange en poste sur Paris revendiquent:

- Le maintien des sites Orange existants.
- La réouverture de boutiques et des sites de proximité.
- Les recrutements nécessaires et indispensables pour remplacer les départs.
- Une prime non défiscalisée, ni désocialisée, immédiate de 2000 euros .
- Des augmentations collectives d'un minimum de 5% pour Tous (cohérent par rapport aux gains de productivités annuels du digital).
- Un 13^{ème} mois en plus des éléments de rémunérations actuels.
- La reconduction des mesures de rattrapage et de reconnaissance (sous-positionnement et absence de promotion depuis 10 ans) avec un budget spécifique minimum de 1%, un budget permettant la suppression des écarts salariaux.
- La fin des sous-positionnements avant la mise en place de l'accord sur la reconnaissance des compétences et des qualifications (que même les OS signataires critiquent).
- Le respect des IRP, du droit de grève et du droit de manifestation.
- La taxation du capital et le retour de l'ISF

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat CGT Télécoms Paris
Laurent ZAGORAC
Secrétaire Général

Laurent ZAGORAC
Secrétaire Général FAPT CGT 75T